

4 Économie

Vie des entreprises/SEEG

Jean-Pierre Lasseni Duboze, le nouveau patron

MSM
Libreville/Gabon

NOMMÉ en août 2017 conseiller du président de la République, Jean-Pierre Lasseni Duboze a été promu directeur général de la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG), lors du Conseil des ministres du 15 octobre 2018.

connaît parfaitement les rouages, remplace le français Antoine Boo, éjecté de son poste lors de la réquisition de la SEEG par l'Etat en février dernier. Il vient ainsi compléter l'organigramme dont l'intérim a été assuré pendant près de 9 mois par Marcellin Massila Aken dengue, le directeur général délégué nommé en février 2018. En effet, Jean-Pierre Lasseni Duboze y a consacré 29 ans de sa riche car-



Photo : ISSA, ISSA

rière (1984-2013) en tant que Chef du département Finance et Stratégie, avant de finir au prestigieux poste de secrétaire général. De 2014 à 2015, il est nommé directeur général de la Société de production et de trans-

port d'électricité du Gabon (SPTEG), avant d'être appelé en août 2017 à la présidence de la République. Le nouveau patron de la SEEG aura la délicate mission de conduire la transition jusqu'à la désignation d'un nouveau reprenneur. Mais surtout d'assurer la continuité du service public en production et en alimentation du pays en eau et en électricité.

Jean-Pierre Lasseni Duboze (à gauche), nouveau DG de la SEEG.

Conjoncture 1er semestre 2018 / Eau et électricité

La SEEG en baisse de production

MSM
Libreville/Gabon

SELON la direction générale de l'Economie et de la politique fiscale, à fin juin 2018, la branche de l'énergie électrique a enregistré une baisse de sa production nette de 2%, pour s'établir à 1 198,9 GWh, imputable à la contraction de 5,3% de la production de la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG), suite à des difficultés techniques sur les groupes électrogènes. Corrélativement, les volumes facturés hors cession ont baissé de 3,7%. Dans le même temps, le



Photo : Rudy Hombène/L'Union

Le siège de la SEEG.

chiffre d'affaires hors cession a légèrement augmenté de 0,9%, se situant à 85,8 milliards de F.CFA, en raison du relè-

vement du prix moyen du kWh. S'agissant de la production de l'eau potable à fin juin 2018, elle a enregistré une baisse de

1,4% à 58,9 millions de m3 contre 59,75 millions de m3 une année auparavant. Suivant cette tendance baissière, les

volumes facturés hors cession se sont repliés de 6,4%, en raison des fuites et des fraudes. A l'inverse, le chiffre d'affaires s'est amélioré de

1,1% à 11,8 milliards de F.CFA, sous l'effet du relèvement de 8% du prix moyen du m3.

Evolution de l'activité de la branche électricité

	Premier trimestre		
	2017	2018	Var 18/17
Production nette (en GWh)	618,6	595,8	-2,4%
Production nette SEEG	494,9	470,5	-4,9%
Achats d'électricité à Telesenia (Lbs)	115,7	125,3	8,3%
Volumes total facturés hors cession (en GWh)	441,6	429,8	-2,7%
Volumes facturés MT hors cession	157,7	151,9	-3,7%
Volumes facturés BT hors cession	283,9	277,9	-2,1%
CA Total hors cession (en millions de FCFA)	41 572,0	42 694,0	2,7%
CA MT hors cession	12 515,0	12 422,0	-0,7%
CA BT hors cession	29 057,0	30 272,0	4,2%
Prix du kWh MT (en FCFA)	79,4	81,8	3,0%
Prix du kWh BT (en FCFA)	102,3	108,9	6,4%

Photo : D.R./L'Union

Les chiffres de la SEEG.

Transformation numérique des métiers des mines au Gabon

Le Groupe Eramet au chevet des start-up gabonaises

MSM
Libreville/Gabon

LE groupe Eramet et sa filiale la Compagnie minière de l'Ogooué (Comilog) ont organisé, le 13 octobre dernier, à l'Institut français du Gabon, un café numérique sur la transformation numérique des métiers des mines au Gabon. Cette rencontre, qui a vu la participation de plusieurs start-up, a permis à la multinationale de tendre la main aux start-up gabonaises exerçant dans le numérique pour en faire un partenaire. « L'intérêt des outils de la transformation numérique c'est



Photo : LUM

Le DG d'Eramet, Hervé Montégu, lors de son intervention.

qu'on peut les tester, les mettre en place et les déployer très rapidement. Ça c'est une nouveauté absolument formidable et nous voulons en profiter. On est

sûr qu'au Gabon, il y a tout un tas de jeunes qui sont capables de concevoir ces outils, de nous aider à les tester et à les déployer », a indiqué Hervé Montégu,



Photo : LUM

...devant de nombreuses startup.

directeur général de Comilog. L'objectif visé par Eramet et sa filiale Comilog est d'embarquer le maximum de start-up dans ce projet

à la hauteur des chantiers en cours. « On est venu présenter notre projet et demander à toutes les start-up, toutes les bonnes idées qui peuvent venir de

la part des startups pour nous accompagner. On a besoin, par exemple, de "Data scientist" », a confié Ludovic Donati, directeur de la transformation numérique d'Eramet. Ce café numérique est une initiative de l'école 241, qui voit en cette rencontre une opportunité à saisir pour les entrepreneurs, au regard des besoins de l'écosystème des start-up. « Les start-up ont besoin de trois choses. Elles ont besoin de pouvoir accéder au capital, au savoir et elles ont aussi besoin de pouvoir accéder au marché », a souligné Jeff Ngouelle Odounga, responsable transformation numérique Comilog.

<p>CHANGEMENTS</p> <p>COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 17/10/2018</p> <p>Union Gabonaise de Banque</p> <p>SiteWeb : http://www.ugb-banque.com</p>	<p>FIXING</p>			<p>VENTE BILLETS (sans frais)</p>		<p>INDICES BOURSISERS</p>																																																																										
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>DEV</th> <th>EUR/DEV</th> <th>DEV/COT</th> <th>DEV/CFA</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>XAF</td> <td>xxxxx</td> <td>xxxxx</td> <td>xxxxxx</td> </tr> <tr> <td>USD</td> <td>1,1587</td> <td>1USD =</td> <td>566,115</td> </tr> <tr> <td>CAD</td> <td>1,5010</td> <td>1CAD =</td> <td>437,013</td> </tr> <tr> <td>JPY</td> <td>129,9200</td> <td>1JPY =</td> <td>5,049</td> </tr> <tr> <td>GBP</td> <td>0,8759</td> <td>1GBP =</td> <td>748,869</td> </tr> <tr> <td>CHF</td> <td>1,1444</td> <td>1CHF =</td> <td>573,189</td> </tr> <tr> <td>ZAR</td> <td>16,5064</td> <td>1ZAR =</td> <td>39,740</td> </tr> <tr> <td>MAD</td> <td>10,9336</td> <td>1MAD =</td> <td>59,995</td> </tr> <tr> <td>CNY</td> <td>8,0095</td> <td>1CNY =</td> <td>81,897</td> </tr> <tr> <td>KES</td> <td>117,0500</td> <td>1KES =</td> <td>5,604</td> </tr> </tbody> </table>	DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	USD	1,1587	1USD =	566,115	CAD	1,5010	1CAD =	437,013	JPY	129,9200	1JPY =	5,049	GBP	0,8759	1GBP =	748,869	CHF	1,1444	1CHF =	573,189	ZAR	16,5064	1ZAR =	39,740	MAD	10,9336	1MAD =	59,995	CNY	8,0095	1CNY =	81,897	KES	117,0500	1KES =	5,604	<table border="1"> <thead> <tr> <th>DEV</th> <th>CFA</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 EUR</td> <td>655,957</td> </tr> <tr> <td>1 USD</td> <td>588,712</td> </tr> <tr> <td>1 CAD</td> <td>470,724</td> </tr> <tr> <td>100 JPY</td> <td>533,430</td> </tr> <tr> <td>1 GBP</td> <td>802,235</td> </tr> <tr> <td>100 CHF</td> <td>61 613,42</td> </tr> <tr> <td>100 ZAR</td> <td>4 206,47</td> </tr> <tr> <td>1 MAD</td> <td>63,36</td> </tr> <tr> <td>1CNY</td> <td>84,35</td> </tr> <tr> <td>1KES</td> <td>5,77</td> </tr> </tbody> </table>		DEV	CFA	1 EUR	655,957	1 USD	588,712	1 CAD	470,724	100 JPY	533,430	1 GBP	802,235	100 CHF	61 613,42	100 ZAR	4 206,47	1 MAD	63,36	1CNY	84,35	1KES	5,77	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>en date du</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CAC 40</td> <td>17/10/2018</td> <td>5 144,14</td> </tr> <tr> <td>DOW JONES</td> <td>17/10/2018</td> <td>25 520,07</td> </tr> </tbody> </table>				en date du		CAC 40	17/10/2018	5 144,14	DOW JONES	17/10/2018
DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA																																																																													
XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx																																																																													
USD	1,1587	1USD =	566,115																																																																													
CAD	1,5010	1CAD =	437,013																																																																													
JPY	129,9200	1JPY =	5,049																																																																													
GBP	0,8759	1GBP =	748,869																																																																													
CHF	1,1444	1CHF =	573,189																																																																													
ZAR	16,5064	1ZAR =	39,740																																																																													
MAD	10,9336	1MAD =	59,995																																																																													
CNY	8,0095	1CNY =	81,897																																																																													
KES	117,0500	1KES =	5,604																																																																													
DEV	CFA																																																																															
1 EUR	655,957																																																																															
1 USD	588,712																																																																															
1 CAD	470,724																																																																															
100 JPY	533,430																																																																															
1 GBP	802,235																																																																															
100 CHF	61 613,42																																																																															
100 ZAR	4 206,47																																																																															
1 MAD	63,36																																																																															
1CNY	84,35																																																																															
1KES	5,77																																																																															
	en date du																																																																															
CAC 40	17/10/2018	5 144,14																																																																														
DOW JONES	17/10/2018	25 520,07																																																																														
<p>BRENT (IPE) US Dollars/Baril</p> <p>17 Octobre 2018: 80,52</p>																																																																																